



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

**L'an deux mil vingt-six, le 21 du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE**, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation du conseil municipal : le 14 septembre 2026

**Présents :** M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, M. ERCEAU Tony, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory, Mme MAURICE Chloé.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme CHENAIS Christèle, ayant donné procuration à M. DEPOUX Frank

Mme MERCERON Isabelle, ayant donné procuration à M. NICOLEAU Stéphane

**Absents :**

M. FRIOUX Patrick

**Désigné secrétaire de séance :** M. LEROY Jean-Jacques

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de votants | Nombre de pouvoirs | Nombre de suffrages exprimés | Vote POUR | Vote CONTRE | Abstention |
|-----------------------------------|-------------------|--------------------|------------------------------|-----------|-------------|------------|
| 19                                | 18                | 2                  | 18                           | 18        | 0           | 0          |

**OBJET :**  
**DEL2026\_053 - AFFAIRES GENERALES**  
**Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal**

**Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.  
Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Un projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération, a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce règlement intérieur.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-8 ;

**Vu** le projet de règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal d'adopter son règlement intérieur ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal ;
- **PRECISE** qu'il pourra être modifié, en tant que de besoin, par délibération du Conseil municipal.

DELIBERATION  
PUBLIEE  
LE

Le Maire,  
M. Stéphane NICOLEAU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 22 septembre 2026

Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Jacques LEROY

